



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Coeur du Pays Haut

Règlement graphique Planche au 1/2000e Domprix Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Coeur du Pays Haut

en date du

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président



11/06/2025

Echelle: 1/2000e



Limites administratives

- Limite de secteur
- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Élément patrimonial identifié